

République Démocratique du Congo

Autorité contractante : ENABEL

Appel à propositions dans le cadre de l'intervention :

< Intervention Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural >

<CoD22004>

CORRIGEDUM

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

Référence : < COD22004 – 10207 >

Les modifications ci-après ont été apportées aux Lignes Directrices

2.2.2 Où et comment envoyer la note conceptuelle ?

La note conceptuelle ainsi que les documents qui l'accompagnent renseignés au point 2.2.1 sont à soumettre via la plateforme Submit en suivant le lien ci-après : <https://submit.link/3jM>

Les notes conceptuelles envoyées par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remises à d'autres adresses seront rejetées.

Les demandeurs doivent s'assurer que leur note conceptuelle est complète. Les notes conceptuelles incomplètes peuvent être rejetées.

2.2.3 Date limite de soumission de la note conceptuelle

La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au **30/01/2025 à 23h00** telle que prouvé par la date d'envoi, ou la date de l'accusé de réception. Toute note conceptuelle soumise après la date et heure limites sera rejetée.

2.4.2 Calendrier indicatif

	Date	Heure*
Réunion d'information (si nécessaire)	19/12/2024	10h00
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	03/01/2025 (soit 21 jours avant la date limite)	23h59
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	14/01/2025 (soit 11 jours avant la date limite)	-
Date limite de soumission des notes conceptuelles;	30/01/2025	23h00
Information des demandeurs sur l'ouverture, les vérifications administratives et l'évaluation de la note conceptuelle (étape 1)	03/02/2025*	-
Invitations à soumettre les propositions	03/02/2025*	-
Date limite de soumission des propositions	03/03/2025*	-
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2))	12/03/2025*	
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	27/03/2025 (max 15 jours après la demande)	

Analyse organisationnelle des demandeurs dont la proposition a été présélectionnée. (à insérer le cas échéant)	02/05/2025*	-
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides signée	01/06/2025*	-
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant	Au plus tard 15 jours après notification de l'octroi	-

* **Date provisoire.** Toutes les heures sont en heure locale de l'autorité contractante.

Ce calendrier indicatif peut être mis à jour par l'autorité contractante au cours de la procédure. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site www.ENABLE.be